Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 13/10/2023 à 09h52 Réference de l'AR : 008-240800821-20230926-2023\_09\_161-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUS
(VILLE DE REVIN)

**DEPARTEMENT DES ARDENNES** 

AVENANT N°1
AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### **ENTRE**

D'une part,

ET

**Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux**, Société en Commandite par Actions au capital de 2 207 287 340,98 Euros dont le siège social est à Paris (75 008) - 21 rue la Boétie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 025 526, représentée par **Monsieur Jean-Philippe LABRUNA**, Directeur de Territoire Champagne-Ardenne, agissant au nom et pour le compte de ladite société.

ci-après dénommée "le Délégataire",

D'autre part.

## IL A ÉTÉ EXPOSÉ

La Commune de Revin a confié à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux l'exploitation du service public d'assainissement collectif, par un contrat visé en sous-préfecture des Ardennes le 22 décembre 2016 avec prise d'effet au 1er janvier 2017 pour une durée de 10 ans.

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a pris la compétence Eau et assainissement le 1er janvier 2020. A ce titre, conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, le contrat est transféré à la Communauté de Communes.

Afin de renforcer son autosurveillance, la collectivité demande au délégataire d'équiper ses 4 postes de relèvement d'un système de télégestion.

Par ailleurs, afin d'optimiser son patrimoine et de maintenir en parfait état de fonctionnement des ouvrages au jour de la date d'effet de cet avenant, les Parties ont décidé de modifier les modalités de renouvellement à la charge du Délégataire initialement prévues et de suivre le renouvellement des équipements via un fonds de renouvellement.

La révision du plan prévisionnel de renouvellement a des conséquences sur la rémunération du Délégataire.

La Collectivité souhaite limiter l'impact de l'inflation sur les tarifs du délégataire.

Les parties se sont rencontrées pour échanger sur l'évolution de la rémunération du Délégataire et des éléments financiers du contrat. Les nouveaux équipements, la baisse du fonds de renouvellement et l'impact de l'inflation sur le prix de l'eau ont amené la collectivité à demander au délégataire de prolonger le contrat de 4 années en contrepartie d'un effort important sur sa rémunération dans le but de préserver le pouvoir d'achat des usagers.

De plus, en raison des fortes évolutions actuelles des différents indicateurs, notamment l'indice TAXFONC qui a évolué de manière importante en raison de l'augmentation de la taxe foncière sur la commune de REVIN, le Délégataire propose à la Collectivité qui l'accepte de modifier la formule de révision du coefficient d'actualisation K de la rémunération du Délégataire.

Il convient de redéfinir la rémunération du Délégataire, conformément à l'article 46.2 du contrat.

Enfin, la Collectivité est particulièrement attachée aux respect des principes de la République, ainsi qu'aux valeurs du service public. La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 impose l'intégration de clauses contractuelles relatives au respect au profit des usagers des trois principes suivants :

- l'égalité des usagers devant le service public
- le respect du principe de laïcité
- le principe de neutralité du service public

Dans le respect des articles R.3135-2, R.3135-5 et R.3135-8 du Code de la Commande Publique et aux vues de ces éléments, les parties s'accordent pour intégrer ces modifications contractuelles.

# ARTICLE 1 – RENFORCEMENT DE LA TÉLÉGESTION DE 4 POSTES DE RELÈVEMENT

Le Délégataire équipe les postes de relèvement ci-dessous d'un système de télésurveillance :

- PR de la Bouverie
- PR d'Orzy
- PR des Broutays
- PR rue Ferrer

Ces nouveaux équipements sont intégrés au périmètre affermé et sont exploités dans les conditions du présent contrat.

## ARTICLE 2 - MISE A JOUR DU PLAN PRÉVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

La dotation au renouvellement précisée à l'article 37.2 "Suivi du financement des travaux de renouvellement à la charge du délégataire" du contrat de délégation du service public d'assainissement est modifiée et diminuée. La nouvelle dotation est de 24 383 €HT/an (valeur de base contrat).

La nouvelle dotation couvrira les dépenses de renouvellement du périmètre affermé.

A l'entrée en vigueur du présent avenant, le plan prévisionnel de renouvellement figurant initialement en annexe 12 du contrat, est supprimé et remplacé par le plan prévisionnel de renouvellement figurant en annexe 2 du présent avenant.

# ARTICLE 3 – EVOLUTION DE LA REMUNERATION DU DELEGATAIRE ET DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU CONTRAT

La formule de variation du prix de la part Délégataire définie à l'article 47 du contrat "Evolution de la rémunération du délégataire et des éléments financiers du contrat" est supprimée et remplacée par ce qui suit :

 $K1_N = 0.10 + 0.5850 \text{ ICHTE-E}_N / \text{ ICHTE-E}_0 + 0.1413 \text{ EVE}_N / \text{ EVE}_0 + 0.1737 \text{ BE}_N / \text{BE}_0$ 

Le reste de l'article 47 reste inchangé.

## **ARTICLE 4 - REMUNERATION DU DELEGATAIRE**

A l'entrée en vigueur du présent avenant, la valeur de base de la Part Variable de la rémunération R du Délégataire, fixée à l'article 46.2 "Rémunération du Délégataire au titre de l'assainissement collectif", du contrat est supprimé et remplacé par la valeur suivante :

Part fixe = 23,63 € H.T. Part variable = 1,0123 € H.T. par m<sup>3</sup>

Le reste de l'article 46.2 reste inchangé.

# **ARTICLE 5 - DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat est prolongé de 4 années. Il se terminera le 31/12/2030.

# ARTICLE 6 - RESPECT DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ ET DE NEUTRALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Les dispositions suivantes sont insérées à la fin de l'article 10.1 du contrat de concession :

"Le Délégataire assure l'égalité des usagers devant le service public et veille au respect des principes de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Il prend les mesures nécessaires à cet effet et, en particulier, veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution des services dont il a la charge, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Le Délégataire veille à la formation aux principes de laïcité et de neutralité du service public de ses salariés en contact avec les usagers.

Lorsqu'un manquement est signalé à la Collectivité ou constaté par elle ou par toute personne qu'elle mandate, le Délégataire met en œuvre toutes les mesures pour y remédier.

Le Délégataire communique à la Collectivité un compte rendu des mesures prises pour chaque manquement."

### **ARTICLE 7 - DATE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet au ...... ou au plus tard à la date il aura acquis son caractère exécutoire.

## **ARTICLE 8 - DISPOSITIONS ANTÉRIEURES**

Toutes les autres dispositions du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

### **ANNEXES**

Sont annexées au présent avenant:

Annexe 1 - Budget de l'avenant

Annexe 2 - Plan prévisionnel des opérations de renouvellement

Fait à Revin, le .....

Fait à Epernay, le .....

Le Directeur de Territoire Champagne-

Pour la Collectivité,

Pour le Délégataire,

Le Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse Bernard DEKENS

Ardenne Jean-Philippe LABRUNA

Revin ASSAINISSEMENT	Volume	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Prix au 01/01/2023 après avenant 1	Montant au 01/01/2023 après avenant	Différence	N/N-1
Part Délégataire	DESTRUCTION N		285,69 €	A PROPERTY OF THE PARTY OF THE	214,60 €	-71,10 €	-25%
			41,47 €		32,12 €	-9,35 €	-23%
Abonnement	120	2,0352	244,224	1,5206 €	182,478	-61,75 €	-25%
Consommation		V Date State	95,16		95,16	0,00€	477
Part Collectivité	120	0,7930			95,16	0.00€	
Consommation	120	0,7930	27,96		27,96	0,00€	51-07
Organismes publics			100000000000000000000000000000000000000			0,00€	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2330					470/
Total € HT			408,81		337,72	-71,10 €	-17%
TVA (5,50%)			22,48		18,57	-3,91 €	-17%
Total € TTC			431,30		356,29	-75,01 €	-17%
Prix TTC du service au M3 pour 120m3			3,59		2,97	-0,63 €	-17%

	éalisation des	Année de réalisation des ravaux prévus au PPR	Montant prévu 2017 à 2026 inclus	Montant dépensé 2017 à 2022 inclus (hors frais généraux)	Montant retenu 2017 à 2022	Montant et equipement retenu 2023 à fir 2026 (4 ans)
	travaux					Faller
The state of the s	т					
Posta de relevage			0,00 €	0,00€	0,00 €	
AULIQUÉ			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Prétraitement			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AGE DEGRAISSEUR/DESSABLEUR			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ILLEUR COURBE DR 700 E15  DREDUCTEUR DEGRILLEUR			0,00 €	0,00 €	0,00€	2680
DREDUCTEUR RACLEUR DES GRAISSES			0,00€	0,00 €	0,00 €	
EUR DES GRAISSES		2017	0,00 €	0,00€	0,00 €	
PRESSEUR AIR DESSABLEUR (2017: renouvellement)  EROFLOT DEGRAISSAGE (2017: renouvellement) (2018: rénovation)	2022	2017	5750,00 €	7346,36 €	5750,00 €	
OREDUCTEUR VIS A SABLES			0,00 €	0,00 €	0,00 €	_
CTURE METALLIQUE VIS SABLES			0,00 €	0,00€	0,00 €	
SABLES RAULQUE (2017: rénovation de la goulotte d'évacuation des graisses du dégraisseur)		2017	0,00 €	1270,02€	0,00 €	
Fosse matière de vidange				4222.44.5	1423,10 €	1737,44
PE (2019: renouvellement)	2019	2019	2880,61 €	1737,44 €	0,00€	1131,44
RAUUQUE (2018: rénovation -> renouvellement des 2 barres de guidage de la nompe)  Poste toutes eaux		2010	0,00 6	The state of the s		
Posta toutes eaux			0,00 €	0,00€	0,00 €	
PE 2			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RAULIQUE			0,00 €	0,00 €	0,00 0	
Silo épaisisseur	2022		4858,37 €	0,00 €	0,00 €	4858,37
ateur immergé Le hydrasievé			0,00 €	0,00 €	0,00 €	1
Puits à boues	2017	2018	3773,92 €	1568,86 €	1568,86 €	
APE RECIRCULATION 1 (2018: renouvellement)	2017	2018	3773,92 €	2317,27 €	2317,27 €	
APE RECIRCULATION 2 (2018: renouvellement)  APE RECIRCULATION 3 (chantier ouvert en 2020 mais clôturé le 24/06/2020 suite à demande par courrier du	2020		3886,69 €	0,00 €	0,00 €	3886,69
06/2020 de la Collectivité de reporter les travaux à une date ultérieure)					2205,31 €	
MPE EXTRACTION BOUES 1 (2019: renouvellement)	2019	2019	3794,92 €	2205,31 €	1254,03 €	
MPE EXTRACTION BOUES 2 (2017; renouvellement)	2021	2017	15921,24 €	9728,52 €	9728,52 €	
ORAULQUE (2018: rénovation de la vanne qui sectionne la canalisation qui vient du clarificateur) OTENCES (2018: renouvellement POTENCE I POUR POMPES RECROUATION) (POTENCE 2 POUR POMPES CIRCULATION): accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour rélaiser les travaux préus en 2021 à une date rélaura) (POTENCE POUR POMPES EXTRACTION): accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour réaliser les		2018 [POTENCE 1 POUR	6134,51 €	1233,01 €	1233,01 €	
vaux prévus en 2022 à une date ultérieure) Bassin aération		BOMBE				
ITATEUR IMMERGE 1 (2020: renouvellement)	2020	2020	12145,91€	10305,14 €	0,00€	
TENCE AGITATEUR IMMERGE 1	2022	+	0,00 €	0,00 €	0,00€	
ITATEUR IMMERGE 2	2022		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TENCE AGITATEUR IMMERGE 2 RPRESSEUR AERATION 1 ((accord Collectivité par courrier le 23/04/2021 pour réaliser les travaux prévus en	2021		3643,77 €	0,00 €	0,00€	6530
21])		2017	3450,00 €	6530,73 €	3450,00 €	
RPRESSEUR AERATION 2 (2017: renouvellement)	2020	2017	3643,77 €	0,00 €	0,00 €	
RPRESSEUR AERATION 3	2023		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
OTEUR 1 OTEUR 2 (2017: renouvellement) (2017: dans l.Tl, l' intégralité du montant a été imputé sur l' Unité Technique qui		2017	0,00€	\$984.29 €	0,00 €	
rrespond à: "SURPRESSEUR AERATION 2". Il s' agit d'une erreur)		2017	0,00 €	1904,29 €	0,00 €	
OTEUR 3 (2017: renouvellement) APOT CHASSIS 1			0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
APOT CHASSIS 2		+	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
APOT CHASSIS 3			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
PRAULIQUE ET RAMPE AIR  FFUSEURS AIR BASSIN 1 (2018: renouvellement) (2019: aucun travaux, le montant correspond à un reliquat impitable des travaux de renouvellement effectués en 2018) (2019: dans IIT, l'intégralité du montant de l'Unité chinique qui correspond à "DIFFUSEURS AIR BASSIN 2" a été imputé sur l'Unité Technique qui correspond à " PREFUSEURS AIR BASSIN 1". Ils' apit d'une erraur)	2019	2018	41277,28 €	19918,58 €	19918,58 €	
IFEUSEURS AIR BASSIN 2 (2018: renouvellement) (2019: aucun travaux, le montant correspond à un reliquat omptable des travaux de renouvellement effectués en 2018) (2019: dans IJT, l'Intégralité du montant a été imputé ur l'Unité Technique qui correspond à: "DIFFUSEURS AIR BASSIN 1.". Il s'agit d'une erreur)	2018	2018	41277,28 €	19918,58€	19918,58 €	
XYMETRE (2017: renouvellement) (2018: rénovation)	2020	2017	1725,00 €	2978,85 €	1725,00 €	
EDOXMETRE [2017: renouvellement] [2018: rénovation]	2020	2017	0,00 €	2264,19 €	0,00 €	
ARRIERES ALUMINIUM  Zone contact						4102
IGITATEUR IMMERGE			0,00 €	0,00 €	0,00 €	4102
OTENCE AGITATEUR IMMERGE		-	0,00 €	3,00 €		
<u>De Phos Phatation</u> SECUDOSE DOSAGE SEL FER (2019: renouvellement (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux en	2020	2019	2964,78 €	3075,84 €	2964,78 €	
ECUDOSE DOSAGE SEL PER (2019: renouvellement (accord contecting to be 1977) at lieu de 2020))	2020	2019	0,00€	0,00 €	0,00 €	
CUVE 20 M3			0,00 €			
STRUCTURES PONT RACLEUR			0,00€	0,00€	0,00 €	
FOI IIPEMENTS HYDRAULIQUES	-	-	0,00 €	0,00€		
ROULEMENT RACLEUR CLARIFICATEUR (accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour réaliser les travaux prévus en 2021 à une date ultérieure)	2021		5830,04 €	0,00€	0,00 €	
MOTOREDUCTEUR PONT CLARIFICATEUR (2019: rénovation) (2019: dans IIT, il est indiqué qu'il s'agit d'un renouvellement. Il s'agit d'une erreur) (accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour réaliser les travaux prêus en 2021 à une date utiléteurs)	2021	2019	7287,55 €	701.70,€	0,00€	
IONCTION ELECTRIQUE CENTRAL (accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour réaliser les travaux prévus e	2021		3036,48 €	6,00 €	0,00 €	
2021 à une date uitérieure)			0,00 €	0,00 €	0,00€	
PIVOT CENTRAL PONT RACLEUR			0,00 €	0,00€	0,00 €	
ROUES PONT RACLEUR MESURE VOILE BOUES CLOISON SIPHO(DE (2021: renouvellement (accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour intégrer cet équiperment au PPR et le renouveller en 2021 pour un montant d'environ 15000 euros)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Deshydratation boxes						_
GR BOLIES HOLIDES POMPE (2017; renowellament)	2021	2017	3450,00 €	2964,02 €	2964,02 €	
- I to the total and the total	2010	2019	0,00 €	1152,43 €	1,152,43 €	
POMPE DOSEUSE POLYMERE (2019: renouvellement (accord Collectivité le 30/01/2019 pour intégrer cet	2019			_		
POMPE DOSEUS POUTMERE (2019: renouvellement (accord Collectivité le 30/01/2019 pour integrer ceréquipement us PPR et le renouvellement (accord Collectivité le 30/01/2019 pour integrer ceréquipement us PPR et le renouvellement en 2019)  DOSEUR MELANGEUR POLYMERE POMPE	2019		0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Montant et equipement retenu réactualisé de fin 2026 à fin 2030 (4ans) 

DLYMERE FLOCULATION ROUES POMPE ((accord Collectivité par courrier le 23/04/2021 pour réaliser les	2021		971,67 €	0,00 €	0,00 €	971,67
x právus en 2021))			0,00 €	0,00 €	0,00€	9740
TURES GRILLE GDE REDUCTEUR GRILLE GDE (2019: renouvellement (accord Collectivité le 23/10/2019 pour réaliser les travaux	2021	2019	2609,01 €	4587,77 €	2609,01€	
19 au lieu de 2021))				2005	0,00 €	
			0,00 €	0,00 €	4060,05 €	
RS GRILLE GDE ETTES ET CHAINES GDE (2019: renouvellement)	2019, 2023	2019	10802,27 €	4060,05 €	0,00 €	
			0,00 €	0,00€	9284,78 €	15000
CTURES PRESSE DEG	2019, 2023	2019	19204,04 €	9284,78 €	0,00 €	
NISMES PRESSE DEG (2019: renouve)lement)			0,00 €	0,00€	0,00 €	
MATISME VERRIN CONVOYEUR			0,00 €	0,00 €	0,00%	
IMATISME MANQUE CHAUX  DREDUCTEUR PRESSE DEG (2019: renouvellement (accord Collectivité le 23/10/2019 pour réaliser les travaux	2021	2019	2609,01 €	4110,00 €	2609,01 €	
19 au lieu de 2021))	2021					
ES FILTRANTES PRESSE DEG (2019: renouvellement de la toile filtrante supérieure et de la toile filtrante leure) (2019: dans IIT, l'intégralité du montant a été imputé sur l'Unité Technique qui correspond à "TOILE LANTE SUPERIEURE". Il s'agit d'une erreur. Normalement le montant aurait du être réparti de la manière neze 50% sur l'Unité Technique qui correspond à "TOILE FILTRANTE SUPERIEURE", 50% sur l'Unité Technique norrespond à "TOILE FILTRANTE INFERIEURE")	2018, 2022, 2026	2019	8314,72 €	3302,71 €	2727,60 €	10000
Michael I 1994			0,00 €	0,00 €	0,00€	3825
RIN TOILES FILTRANTES PRESSE DEG + verrin de lavage			0,00€	0,00 €	0,00 €	
EPRISE BOUES DESHYDRATEES NON CHAULEES			0,00€	0,00€	0,00 €	
IPRESSEUR AIR DE SERVICE	2020	2017	2760,00 €	3727,02 €	2760,00 €	
OREDUCTEUR VIS REPRISE BOUES DESHYDRATEES NON CHAULEES   2017; renouvellement	2020	2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
OLYMERE CONDUITE REFOULEMENT BOUES CHAULEES	-		0,00 €	0,00 €	0,00€	
OREDUCTEUR MELANGEUR BOUES EPAISSIES ET POLYMERE	-		0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
ANGEUR BOUES EPAISSIES ET POLYMERE				0,00 €	0,00 €	1575
ON CHARLATTE 200L			0,00€	0,00 4		
CON CHARDON E 2002. ESSDIRES PNEUMATIQUES (cet équipement n'est pas référencé dans le PPR joint au contrat) (2017:		2017	0,00 €	2696,78 €	0,00€	
ouvellement) SURE LASER TABLE (cet équipement n'est pas référencé dans le PPR joint au contrat) (2017: rénovation -> puvellement de la sonde de niveau qui mesure la "hauteur" de la boue qui arrive sur le filtre à bandes)		2017	0,00€	461,48 €	0,00 €	
Chaulage des boues						
CHAUX ROUSSEAU 20M3 (2018: rénovation -> renouvellement des 14 cartouches du filtre)	2017, 2019, 2021, 2023,	2018	6641,49 €	2246,36 €	1297,29 €	2246,36
OUSSIEREUR SILO A CHAUX			0,00 €	0,00 €	0,00€	
OUSSIGNON SUD A CHAIR (2018: rénovation -> renouvellement des pièces hors-services du dévouteur (Jeu- ubes complet, ave dévoutage presse étoupe fixe, moyeu dévouteur, bras rigide decompression / compression, de joint, jeu d'insert))		2018	0,00 €	3609,00 €	0,00 €	3609
OTOREDUCTEUR DEVOUTEUR CHAUX ((accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour réaliser les travaux	2021		2300,00 €	0,00€	0,00 €	2300
yus en 2021 pour un montant de 2300 euros)) DTEUR VIS CHAUX (2017: renouvellement) ((accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour renouvellement	2021	2017	4600,00€	2768,94 €	2300,00 €	
2021 pour un montant de 2300 euros)			2429,18 €	0,00 €	0,00 €	2429,18
DUCTEUR VIS CHAUX	2021			1630,00 €	1150,00 €	1630
DOSAGE CHAUX SODIMATE (2017: renouvellement)	2021	2017	1150,00 €	0,00 €	0,00 €	
LAXEUR BOUES ET CHAUX MODELE POUR POMPE			0,00€	0,000		
GAWAGE BOUES CHAULEES POMPE (chantler ouvert en 2020 mais disturé le 24/06/2020 suite à demande par urrier du 19/06/2020 de la Collectivité de reporter les travaux à une date ultérieure)	2020		48583,65 €	0,00 €	0,00€	28200
			0,00 €	0,00 €	0,00€	
UPAPE SILO A CHAUX  Eau industrielle					0,00 €	1821,89
SURPRESSION LAVAGE POMPE	2023		1821,89 €	0,00 €		
SURPRESSION TOUT USAGES ((accord Collectivité par courrier la 18/06/2021 pour réaliser les travaux prévus en 21 pour un montant de 1725 auros))	2021		1725,00 €	0,00€	0,00 €	1725
			0,00 €	0,00 €	0,00€	
DRAULIQUE ET ACCESSOIRES			0,00 €	0,00 €	0,00€	_
FFRET ELECTRIQUE DE COMMANDE			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
uipements électriques			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MOIRE GENERALE EQUIPEMENTS PUISSANCE			0,00€	0,00€	0,00 €	
MOIRE GENERALE EQUIPEMENTS COMMANDE			0,00€	0,00 €	0,00€	
TOMATE TSX			0,00€	0,00 €	0,00€	
LESURVEILLANCE			0,00 €	0,00 €	0,00€	_
BLERIES CIRCUITS EAUX		707	0,00€	0,00 €	0,00 €	
MOIRE BOUES EQUIPEMENTS PUISSANCE	1	-	0,00€	0,00 €	0,00 €	
JTÓMATE BOUES TSX	1		0,00€	0,00€	0,00 €	
ABLERIES CIRCUITS BOUES	1		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AUFFE EAU	-		0,00 €	0,00 €	0,00€	
DMPE PUISARD	1					
Instrumentation	2019, 2024	2019	3481,78 €	1587,91 €	1587,91 €	
BITMETRE ENTREE (2019: renouvellament)	2019, 2024	2013	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
APTEUR DE TEMPERATURE		2040	3472,26 €	734,48 €	734,48 €	
EBITMETRE SORTIE   2018: renouvellement	2017, 2022	2018	0,00 €	0,00 €	0,00€	
RELEVEUR ENTREE	-	-	0,00€	0,00 €	0,00 €	
RELEVEUR SORTIE				0,00 €	0,00€	
DUR LABORATOIRÉ	_	1	0,00€	0,00€	0,00€	
ANAL D'ENTREE VENTURI		-	0,00 €		0,00 €	
			0,00 €	0,00€		
		111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ANAL DE SORTIE VENTURI ALANCE DE PRECISION			1		133799,97	108867,6

Coment opening the property of						
Poste de refoulement Qual Quinet			0.00€	0,00 €	0.00 €	
NIER DE DEGRILLAGE			0,00€	0,00 €	0,00 €	
LAN ELECTRIQUE RELEVAGE PANIER			0,00 €	0,00 €	0,00€	
NIL SUPPORT PALAN			0,00€	0,00 0		
OMPE 1 (2018: renouvellement) (2018: dans IT, l' Intégralité du montant a été imputé sur l' Unité Technique qui crespond à : "POMPE 2". Il s'agit d' une erreur)	2023	2018	8845,13 €	6221,80€	6221,80€	2400.44
	2024		9109,44 €	0,00€	0,00 €	9109,44
DMPE 2 DMPE 3	2025		9109,44 €	0,00 €	0,00 €	9109,44
IMPE 2 DOMPE PUISARD ((accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour réaliser les travaux prévus en 2020 en 2021 our un montant de 690 euros)	2020	2022	690,00 €	690,00 €	690,00 €	
-ANTI BEUER CHARLATTE 700L (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une ate ultérieure) ((accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour réaliser les travaux prévus en 2017 en 2021 our un montant de 5900 euros))	2017	2022	6900,00 €	6900,00 €	6900,00 €	
QUIPEMENTS HYDRAULIQUE (accord Collectivité is 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une ats ultérieure) ((accord Collectivité par courrier le 18/06/2021 pour réaliser les travaux prévus en 2017 en 2021 our un montant de 2300 auros)	2017	2022	2300,00 €	2300,00 €	2300,00 €	
YDRAULIQUE POMPE 1 (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date	2017	2020	3643,77 €	3500,16 €	3500,16 €	
kérieurs) (2020: renouvellement)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
YDRAUUQUE POMPE 2 YDRAUUQUE POMPE 3 (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2018 à une date litérieure)	2018		3643,77 €	0,00 €	0,00 €	
uxerieure: XRMOIRE DE COMMANDE (2017: rénovation > renouvellement du démarreur de la pompe 1) (2018: enouvellement de l'armoire de commande)	2018	2018	29483,77 €	39041,92€	29483,77 €	
ELEGESTION SOFREL 5550			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
FRUCTURE METALLIQUE			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ONDE DE NIVEAU			0,00 €	0,00€	0,00 €	

No.	ENTATION ELECTRIQUE	tal PR		178639,02			61559,95
The company of the	ENTATION ELECTRIQUE	100		170570 07	100480.60	86817,87	61559,95
	DIRE DE COMMANDE			0,00 €	0,000 €		- THE STREET
			-				
The content of the	wellement vanne et clapet anti-retour pompe 2). Au lieu d'etre reparts sur 4 aintées (2017, 2015, 2015,	2022, 2024	-			2000	
United Section (1985) (Accordance)   1985	to the state of th	2017, 2019		3540,10 €	2145,68€	2145,68 €	
An analysis of the company of the	e 2 (2017; renouvellement)	2017, 2022	2017	2364,59 €	1154,47 €	1130,00€	2277771
United and Ambridge Control of				2400,50 €			1417,87 1154,47
An experimental   Comment   Commen	Poste de relevament Les Broutays	-		0,00 €	0,00 €		
	CHEMENT AEP (PAS DE COMPTEUR)	78		0,00 €	0,000		
		2020					
	ONS SECURITÉ			0,00€			_
The content of the	ETS ANTI-RETOUR	2020				0,00 €	
No.   Communication   Commun	R DE DEGRILLAGE INOX	2020	+				
Transport   Tran		2021	2017				
The comment of the	1 En francissellement: 2019 (accord Collectivité le 15/03/2019 pour réaliser les travaux en 2019 au lieu de		2019			5116,86 €	
	WENIS LINKARINGES (SATE) (GIRLACONI -> LANGAS (MONICH CO.)			7894,84 €	0,00 €	0,00 €	6124
The control of the		2)	2018	0,00€	1990.55.E	0,00 €	
Table	roste de relevament de la pouverie RE ELECTRIQUE (2017: rénovation -> renouvellement du disjoncteur de la pompe 2)			0,00€	642,15 €		-
The control of the	HEMENT ET COMPTEUR AEP						-
The control of the	ETS ANTHRETOUR	2013				0,00 €	
The control of the			-				
10.00							
Name and Antiferrol (1900)   Accordance							_
Name des architect   2007 reconstruction   2007   2020   491.17   500.14   499.17							
							4251,07
Numerical antiferror   1000	DE DEGRILLAGE	2019, 2023					722-7-22
Name of the effective   2007 reconstructed		2019	2013				
Name date administration   1007   1000			2010				
Name and an advisional (2007)   1000   100		3		p=== == 7	om 5	0.00€	1120
Autor Earth Anthony (1977)   2019   4951,17 €   4951					0,00€	0,00 €	1
Australian de Africania (2007) - reconstituent   2007   2000   493,17 €   593,16 €   493,17 €   4		1				0,00 €	
Name data definition (1000)		_					
Name date de définience   10070- reconventément							
Name data de Adenieur   10070- (nonoverlaments)							
Line date deficiency   20070 - reconventements							
A mar date of definition (2000; nonexistement)   2000   2001;   2000   2001;   2000   2001;   2000   2001;   2000   2001;   2000   2000;   2							1
1 mar state de déficience  (2000   reconstruente)							
1 use after deficiency   1000 renovalements   100		2019	2019	1423,10€	1392,72 €		
1 use date deficiency   1000 renovalement	(renouvellement: 2020 (accord Collectivité le 17/01/2020 pour réaliser les travaux en 2020 au lieu de	2023	2020	1457,51 €	798,08 €	798,08 €	798
Autor date delétiques   2002, reconstituement	Poste de relèvement du Vieux Chêne	70				A 17 mm	
Auto date Médicario (2002)   Processiment				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
a use date ubiferency (2000 - reconvolvement)    1		J					-
a une date ubérieure) (2000 - conovellement)  Final (1000 - conov							+
a une state ubfrierent   (2000: removellement)							
à une date ubérfeiren   (2000: renovellement)  NEES ACTIVE (Court Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéréeure) (2000: de 2000 de 2000 e 20				0,00 €			
à une date ubéferieure   (2002 renovemblement)  NETS ATMINET COMPTIBLE EN 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéfeieure) (2020:  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NETS ATMINETOUR (2018 renovuellement)  NOMEMBEUR (2017 2018 3558,050 € 2050,09 € 2050,09 € 2050,09 € 2050,09 € 2050,09 € 2050,00 €				0,00 €			12350
à une date ubéfereur) (2002 renovuellement)  NESS ACUTE CONSECURITÉ DI 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéfeleure) (2020:  NESS ACUTE (100 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéfeleure) (2020:  NESS ACUTE (100 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéfeleure) (2020:  NESS ACUTE (100 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéfeleure) (2020:  NESS ACUTE (100 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéfeleure) (2020:  NESS ACUTE (100 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéfeleure) (2020:  NESS ACUTE (100 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéfeleure) (2020:  NESS ACUTE (100 pour les de réalisers (100 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ubéfeleure) (2020:  NESS ACUTE (100 pour les de réalisers (100 pour les des les les les les les les les les les l		2017		15789,69 €	0,00 €		
à une state uthérieure) (2002 reproveellement)  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date uthérieure) (2000:  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  MESS ACTIVE (METALETURE) (2002 réaliser les travaux prévus en 2017 à 10,00 € 0,00 €		1			2006	000€	7250
a une state utkrienum (2000 renouvellement)  NESS ACTIVE (ACTIVE DE LA CONTREUR ACP)  NOS ACTIVE DE LA CONTREUR ACP  NOS ACTIVE DE LA CONTREUR						0,00 €	
2017   2020   4251,07 €   4281,91 €   4251,07 €					0,00 €	0,00 €	
à une date Wérieure		1					
2017   2020		2013	2027			0,00 €	
à une date ubérieure   (2002 renouvellement)		2019	2017				
\$\frac{1}{2}\$ and state ukfrieure  [2020: renouvellement]   \$2020: renouvellement    \$2020: re		2022					
à une date ukéréeure [2020: renouvellement]  Aurest akura de la discussifie le 19/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ukéréeure) (2020:  2017 2020 4251.07 € 4281.91 € 4251.07 €  4251.0		0000					5465,66
à une date ukérieure   2020; renouvellement    NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020:  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  NROS (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  NROS (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2018 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €  NROS (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2018 1769,03 € 1,00 € 0,00 €  NROS (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2018 1769,03 € 1,00 € 1,0							
2017   2020   4858,37 €   4							
2017   2020   4858,37 €   4		2017	2,520				
2017   2020   4858,37 €   4							
à une date ultérieure   (2020: renouvellement)  NNES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020:  NNES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NNES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017  2020  4251,07 €  4251,07 €  4261,91 €  4251,07 €  0,00 €			2040				<b>—</b>
à une date ultérieure   (2020: renouvellement)  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020:  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017  2020  4251,07 €  4251,07 €  4261,91 €  4251,07 €  0,00 €							
à une date ultérieure   (2020: renouvellement)  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020:  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017  2020  4251,07 €  4251,07 €  4261,91 €  4251,07 €  0,00 €				0,00 €			
à une date ultérieure   (2020: renouvellement)  NINES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020: 2017  2020  4858,37 €  4251,07 €  425		1027			0,00 €	0,00 €	
à une date ultérieure   (2020: renouvellement)  INES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020:  PETS ANTI-RETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  PETS ANTI-RETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017  2020  4251,07 €  4281,91 €  4281,91 €  4251,07 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  856  Porte de relèvement Avenue De Gaulle  PET (2020: renouvellement)  2017  2018  1769,03 €  1698,54							
à une date ultérieure   2020: renouvellement    NES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020:  PETS ANT-RETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANT-RETOUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  10,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 €  10,00 € 0,00 €  10,0		M7 3010 3020					
à une date ultérieure   2020: renouvellement    NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020: 2017 2020 4858,37 € 5063,15 € 4858,37 € 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 € 4	2019: renouvellement	2017	2019				2550
à une date ultérieure   (2020: renouvellement)  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020:  2017 2020 4858,37 € 5063,16 € 4858,37 €  NRES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  2020: renouvellement)  0,00 € 0,00 € 0,00 €  0,00 € 0,00 €  0,00 € 0,00 €  0,00 € 0,00 €  0,00 € 0,00 €  0,00 € 0,00 €  0,00 € 0,00 €  2017 2018 1769,03 € 1698,54 € 1698,54 €							
à une date ultérieure   2020: renouvellement    NNES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020:  2017 2020 4858,37 € 5063,15 € 4858,37 €  PETS ANTI-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTI-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 €  1	The state of the s	2017					
à une date ultérieure   (2020: renouvellement)  NNES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020: 2017 2020 4858,37 € 5063,15 € 4858,37 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 €  PETS ANTH-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 €							
à une date ultérieure   (2020: renouvellement)  UNES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020:  2017 2020 4858,37 € 5063,15 € 4858,37 €  PETS ANTI-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PETS ANTI-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date  2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  PURI DE COMPTEUR AEP  0,00 € 0,00 € 0,00 €  10,00 € 0,00 € 0,00 €				0,00€	0,00 €	0,00€	860
à une date ultérieure   (2020: renouvellement)  NNES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020: 2017 2020 4858,37 € 5063,15 € 4858,37 €  PETS ANTI-RETOUR (acçord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date 2017 2020 4251,07 € 4281,91 € 4251,07 €  Beure   (2020: renouvellement)					0,00 €	0,00 €	
à une date ukérieure   (2020: renouvellement)  UNES (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020: 2017 2020 4858,37 €  pvellement)  2020 4858,37 €  5063,16 € 4858,37 €	2020: renouvellement	-		0.00 €	0,00 €	0,00 €	
à une date ukérieure   2020: renouvellement)  NNES (accord Collectivité le 13/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2017 à une date ultérieure) (2020: 2017 2020 4858,37 € 5063,16 € 4858,37 €		2017	2020	4251,07 €	4281,91 €	4251,07 €	
à une date ukérieure) (2020: renouvellement)		2017	2020	4658,57 €	1103/201		
1 h i deser   1000 ranging  ement		7017	2020	4858 37 F	5063.16 €	4858,37 €	
PE D'INJECTION PRODUIT ANTI-ODEUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en 2019 2020 850,21 € 818,61 € 818,61 €	JECTION PRODUIT ANTI-ODEUR (accord Collectivité le 03/07/2019 pour réaliser les travaux prévus en	2019	2020	850,21 €	818,61 €	818,61 €	
ES DE NIVEAU 0,00 € 0,00 € 4. 0,00 €							

N. Carl Street, Street			/519173/96	270296,21	220617,85	170427,55	
			Fone	d de renouvellement æ	ssocié à une dotation		41 33
	Dotation prévue CEP : 478400	fond contractuel	depense retenue	solde	nouvelle depense	perspective ( solde - nouvelle depense)	nouveau fond
evolution des coefficients K dans Care 1,0255 1,0312 1,0562	2017 2018 2019 2020	47840 49059,92 49332,608 50528,608					prochaines années 2023 à 2026
1,0434 réel	2021 2022	49916,256 60434	220617,85	86493,54	170427,55	83934,01	20983,5

22500,00

102480,00

K(2022) = 1,263255 86493,5 241736,5 170427,6 30000 127802,5 solde fin 2022 Dotation 2023-2026 (4 ans) dépense restantes Garantie renouvellement balsse dotation Avenant pour 2023 à fin 2026 Electromécanique Soit par an une baisse de 31950,6 K (2022) = 1,263255 Solde fin 2026
dotation 2027-2029 (4ens)
dépense restantas
Garantie renouvellement
balsse dotation 0 241736 102480,00 30000 109256 Avenant pour prolongation 2027 à 2030 Electromécanique 27314,1 Soit par an (x4) une baisse de 237055;9 be ase do notation for 8 and 2023 5-2029 29632,4 Soit par an (x5) une boisse de

Soit nouvelle dotation annuelle en v 24383

23457

#### Communauté de Communes Rives de Meuse **Contrat Revin Assainissement** Avenant N°1 Objet de l'avenant : Diminution du renouvellement programmé OK Ok Mise en place de la télésurveillance (4 PR) Ok Prolongation du contrat de 4 ans Données générales du contrat 31/12/2030 Échéance du contrat 1/1/2023 Date de prise d'effet de l'avenant 8,0 ans Durée résiduelle abonnés 2751 Nore abonnés : 200000 m3/an Assiettes: REVIN Tarif actuel (01/01/2023) 41,47€ Abonnement annuel VEOLIA EAU 2,0352 m3 VEOLIA EAU 521 124 € Recettes VEOLIA EAU Abonnement annuel CCRM 0 m3 CCRM 0,793 158 600 € Recettes CCRM Charges supplémentaires à intégrer 0 Total Fonctionnement -29632 Modification du Plan de renouvellement 101000 Moins value inflation 1994 Investissement Télésurveillance -128 638 € Cout total annuel à répercuter -128 638 € Produits supplémentaires REVIN Tarif futur indicatif (01/07/2023) 32,12€ Abonnement annuel VEOLIA EAU 1,5206€ m3 VEOLIA EAU 392 486 € Recettes VEOLIA EAU Variation Veolia Eau en € -128 638 € Variation Veolia Eau en % -24,7% 0 Abonnement annuel CCRM 0,7930€ m3 CCRM 158 600€ Recettes CCRM 0 Variation CCRM en € 0,0% Variation CCRM en % Facture moyenne 75 m3 (hors TVA et AE) 253,6€ avant (01/01/2022) 205,6€ après (01/07/2022) -48€

-19%

écart

écart

	Tarifs futurs	
PF	32,12 €	
PV	1,5206€	
Augmentation P abo	-9,35€	
Augmentation P conso	-0,5146€	
	want films	
	part fixe	
	2023	
kdef abo	1,382389	
kdef conso	1,532155	
	Nouveau prix de base	
PF	23,23	
PV	0,9925	
K 2022 Renou	1,263255	
Baisse renou (base)	-23457	
TEL ECITE	VEILLANCE (4 PR	1
Montant	taux	dure
14000	3%	8

Annuité

1994,389 €



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 16h00 Réference de l'AR : 008-879781904-20230706-A2023\_07\_011-DE

Département **Des ARDENNES** \_\_\_\_\_\_

Régie Intercommunale d'alimentation d'Assainissement de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse Immatriculation RCS 879 781 904

ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

# **EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de l'assainissement

Membres du Conseil d'Administration en exercice: 19 **EFFECTIF LEGAL: 19**  Séance du jeudi 06 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 06 juillet 2023 à 9 h 00, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de l'assainissement, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Mairie de Vireux-Molhain, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Daniel DURBECQ, Président

Membres présents : 11 Membres votants: 15 Pour: 15 Abstention: 0 Contre:

Etaient présents : MM Claude WALLENDORFF, Daniel DURBECQ, Bernard DEKENS, Philippe DUPONT, André ESCOBART Jean-Pol DEVRESSE, Fabien PRIGNON, Bernard DEFORGE, Richard DEBOWSKI, Guy HERBIET, Mme Isabelle BODART

Certifié affiché à la porte du siège de la Régie:

Absent excusé: MM Jean-Marie BARREDA, Sebastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Jean-Claude GRAVIER

Le

Monsieur Richard CHRISMENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DEKENS

Monsieur Jean-Claude JACQUEMART donne pouvoir à Monsieur Daniel DURBECQ

Convocation faite le Le 27 juin 2023

Monsieur Pascal GILAUX donne pouvoir à Monsieur Claude WALLENDORFF

Mme Virginie ROGISSART donne pouvoir à Mme Isabelle BODART

**OBJET:** 

## A 2023-07-011: Proposition d'avenant service de Revin - Prolongation de contrat de 4 ans

Le président expose :

La Commune de Revin a confié à Véolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, l'exploitation du service public de l'assainissement, par un contrat visé en sous-préfecture des Ardennes le 22 décembre 2016 avec prise d'effet au 1er janvier 2017 pour une durée de 10 ans.

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a pris la compétence Eau et assainissement le 1er janvier 2020. A ce titre, conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, le contrat est transféré à la Communauté de Communes.

La Communauté a confié par convention de gestion le suivi du contrat à la Régie de l'assainissement.

Depuis 2018, les services et les élus de la Régies ont rencontré le Délégataire afin de modifier le contrat en cours avec une baisse tarifaire significative.

Apres de multiple réunions. Veolia a proposé un avenant de prolongation de 4 ans avec une baisse des tarifs et un investissement sur les installations avec la pose de 4 systèmes de télégestion sur les postes de relèvement.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE DE PROPOSER à la Communauté de Communes, seule autorité compétente, un avenant de prolongation du contrat de délégation du service public de l'assainissement de la ville de Revin pour une durée de quatre ans.
- **AUTORISE** le Directeur à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Intercom Pour extrait conforme

Ssainis Ser